



VOLET B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23119952***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Chanciers**08 SEP. 2023**Le Greffier
GrefféN° d'entreprise : **0435 779 428**

Nom

(en entier) : **HARSCO BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Ateliers 14, B- 6200 Châtelet****Objet de l'acte : Remplacement du représentant permanent du commissaire de la Société -
Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives.**

Extrait des décisions écrites unanimes des actionnaires du 9 août 2023.

Les actionnaires :

(a) PRENNENT ACTE du fait que le commissaire de la Société, PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, a notifié à la Société le remplacement de son représentant permanent Patrick Mortroux par Mélanie Adorante, à compter du 1er octobre 2022.

PwC Réviseurs d'Entreprises SRL est donc représentée par Mélanie Adorante dans l'exercice de son mandat de commissaire de la Société, en remplacement de Patrick Mortroux, depuis le 1er octobre 2022 pour la durée restante du mandat de commissaire.

(b) DÉCIDENT d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae, Els Bruls et/ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff Advocaten-Avocats SCRL, élisant domicile avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, (iii) toutes les formalités nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société dans le registre UBO, et (iv) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée et toute autre partie intéressée.

Signé,

Johan Lagae
Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/09/2023 - Annexes du Moniteur belge